



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-24-0782
Dossier suivi par : Unité Autorisations - NSE
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Mersch
Château de Mersch/Place St. Michel
L-7556 Mersch

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Sopi Concept S.A.
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction et de l'exploitation d'un complexe résidentiel à Mersch
Localité(s)	Mersch
Commune(s)	Mersch

Monsieur le Bourgmestre,
Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques :
<https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

19.08.2024

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation

1, avenue du Rock'n'Roll
L - 4361 Esch-sur-Alzette

Tel.: (+352) 24 566 920
autorisations@eau.etat.lu

www.wa938381.lu
www.etatwv.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité
Administration de l'environnement

ENERGIAE CONSULT Sàrl

Direction
Rue d'Irzig 9
L-5852 Hesperange

N° du dossier : **38/24/0056**
à indiquer lors de toute correspondance s.v.p.
Dossier suivi par : Dennis GRÖNLUND

Établissement : Sopi CONCEPT SA
Objet : Chantier d'excavation autre que la roche
Emplacement : Section G de Mersch
Commune : Mersch

Esch-sur-Alzette, le 13 août 2024

Concerne : **Accusé de réception d'une demande d'autorisation d'exploitation de la classe 3B conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.**
Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que l'Administration de l'environnement accuse réception en date du 7 août 2024 de 4 exemplaires de votre demande d'autorisation datée au 2 août 2024 relative à l'établissement cité sous rubrique.

En ce qui concerne les aspects de la protection de l'environnement, votre demande sera traitée dans les délais prévus à l'article 9 de la loi modifiée précitée. Nous procéderons dans les meilleurs délais à un examen plus approfondi de votre dossier et nous vous informerons de la conformité de votre dossier par rapport à l'article 7 de la loi susmentionnée.

Par ailleurs, veuillez noter que deux exemplaires de votre dossier sont transmis à l'Administration de la gestion de l'eau.

Finalement, j'appelle votre attention sur le fait que la construction et l'exploitation des éléments figurant dans votre dossier ne peuvent être entamées qu'après l'obtention des autorisations ministérielles requises en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Les cas à l'égard desquels un recours est ouvert, ainsi que les voies y relatives sont régis par les dispositions de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et les dispositions de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, en particulier son article 4(1).

Veuillez noter qu'un formulaire électronique pour des demandes d'autorisation en matière d'établissements classés est disponible sur <http://www.guichet.public.lu/entreprises/fr/urbanisme-environnement/commodo-incommodo/autorisations-commodo/commodo/index.html>.

Administration de l'environnement
Unité permis et subside
Autorisations d'exploitation

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
www.etatwv.lu

commodo@evr.etat.lu
Tel.: +352 40 56 56 600
www.gouvernement.lu